



FFHANDBALL

CONSULTATION

Production audiovisuelle

Date et heure limites de réception des offres :

le 29 mai 2024 à 17h00



FFHANDBALL

PARTIE 1 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1 PREAMBULE

1.1 La Fédération française de handball

La Fédération française de handball est une association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, fondée en 1941 et reconnue d'utilité publique par décret du 4 août 1971, qui a pour objet l'organisation, la promotion et le développement du handball et de ses disciplines connexes.

Elle est agréée par le Ministre chargé des sports et, en vertu des articles L. 131-14 et -15 du code du sport, dotée de prérogatives de puissance publique pour organiser les compétitions sportives de handball, minihandball et beach handball ainsi que du para-handball à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux et départementaux, pour procéder aux sélections des équipes de France correspondantes et pour proposer l'inscription sur les listes de sportifs, d'entraîneurs, d'arbitres et juges de haut niveau.

La FFHandball est, dans ce cadre, seule compétente pour édicter les règles techniques du handball et du para-handball ainsi que les règlements relatifs à l'organisation de toute compétition de handball et de para-handball ouverte à ses licenciés.

La FFHandball organise, notamment, diverses rencontres disputées par les équipes de France masculine et féminine en France (catégories seniors, jeunes de U16 à U21 et de Beach Handball), les coupes de France féminine et masculine, les compétitions Intercomités, Interligues et Interpôles et diverses manifestations ouvertes aux licenciés (handball sur sable, mini-handball, etc.) ainsi que des regroupements institutionnels (assemblées générales, assises).

La FFHandball a constitué, par décision de son assemblée générale, des organismes régionaux (ligues régionales) et départementaux (comités départementaux) chargés de la représenter dans leur ressort géographique respectif et auxquels elle confie, par subdélégation, l'exécution d'une partie de ses missions de service public. Pour l'organisation du secteur professionnel masculin, la FFHandball a constitué une ligue professionnelle autonome, la Ligue Nationale de Handball, qui, par subdélégation gère les compétitions professionnelles masculines des clubs évoluant en 1^{ère} et en 2^{ème} division.

La FFHandball organise des rencontres dont elle détient les droits exclusifs d'exploitation, comprenant notamment les droits de retransmission, de promotion et de publicité, conformément aux dispositions de l'article L. 333-1 du code du sport. Dans ce contexte, la FFHandball souhaite promouvoir les compétitions qu'elle organise à travers la diffusion des rencontres notamment sur la plateforme HANDBALLTV. Pour ce faire, la FFHandball souhaite confier la production audiovisuelle de matchs de handball à une ou plusieurs entreprises spécialisées dans le secteur de la production audiovisuelle des manifestations sportives.

1.2 Contexte de la consultation

La FFHandball a décidé de lancer une consultation ouverte portant sur la sélection d'un prestataire ou plusieurs prestataires qui l'accompagneront dans la production audiovisuelle de compétitions sportives organisées et gérés par la Ligue féminine de handball et la FFHandball

La présente consultation porte sur trois lots décrit à l'article 1.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047
94046 CRÉTEIL Cedex

T. +33 (0)1 56 70 72 72
ffhandball@ffhandball.net

www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

Article 1 – Objet et procédure

La présente consultation a pour objet de sélectionner, dans le cadre d'une procédure ouverte, dont les termes et conditions sont fixés ci-après, un ou plusieurs prestataire appelés à produire les matchs des compétitions définies et à fournir des prestations associées qui répondent aux besoins de la FFHandball..

Le périmètre des besoins est défini dans le cahier des charges figurant ci-après (Partie 2 : Cahier des charges).

La consultation se compose de 3 lots distincts portant sur les prestations suivantes :

- LOT 1 : Compétitions Ligue Féminine de Handball
- LOT 2 : Finale(s) Coupe de France
- LOT 3 : Autres compétitions FFHandball

La présente consultation inclut également des options obligatoires pour les candidats, détaillées en Partie 2 et que la FFHandball se réserve le droit de lever, y compris en cours d'exécution du Contrat conclu avec le prestataire sélectionné.

Le détail des livrables attendus par le prestataire retenu, pour chaque lot, est stipulé dans le Cahier des charges figurant en Partie 2.

Chaque candidat peut :

- Répondre à un ou plusieurs lots,
- Lier deux ou plusieurs lots économiquement en précisant le gain économique (i.e. remise accordée à la FFHandball en fonction du nombre de lots attribués).

En tout état de cause, et même en cas de réponse sur des lots liés, le candidat doit présenter une offre par lot.

Chaque lot est mono-attributaire.

Au terme de la consultation, et en fonction des offres soumises, la Commission d'appel d'offres se réserve le droit de :

- Ne pas retenir de candidat sur les lots
- Mettre un terme à la consultation à tout moment
- Déclarer la consultation infructueuse puis :
 - soit lancer une nouvelle consultation,
 - soit négocier de gré à gré avec un ou plusieurs candidats en vue de leur confier, en partie ou en totalité, les composantes du lot unique

Le prestataire retenu devra être en capacité de répondre aux attentes et aux besoins de la FFHandball définis ci-après.

Il est précisé qu'à l'issue de la présente consultation, et outre l'application des modalités stipulées ci-après, la FFHandball formalisera les conditions de sa collaboration avec le prestataire retenu dans le cadre d'un contrat de prestation dont la durée est définie aux présentes.

La désignation du prestataire ou des prestataires sélectionnés relève d'une décision de la Commission d'appel d'offres de la FFHandball.

Article 2 – Conditions de la consultation

2.1 Contenu du dossier de consultation

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047
94046 CRÉTEIL Cedex

T. +33 (0)1 56 70 72 72
ffhandball@ffhandball.net

www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

La présente consultation se compose des documents suivants :

- Un règlement de consultation (Partie 1)
- Le Cahier des charges (Partie 2) décrivant :
 - o Le détail des prestations et livrables attendus dans le cadre de ce lot
 - o Un calendrier d'exécution des prestations (macro)

La FFHandball se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date de remise des offres.

2.2 Communication du dossier de consultation

Le dossier de consultation sera disponible sur le site internet de la FFHandball, rubrique Vie Fédérale, puis Documentations, puis Consultation – Appels à candidatures.

Il fera l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales.

2.3 Renseignements complémentaires

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation en faisant parvenir leur demande par courrier électronique à l'adresse suivante : g.momal@ffhandball.net (objet : **Production audiovisuelle**) au plus tard **le 20 mai 2024 à 12h00**.

A réception de cette demande, la FFHandball se réserve le droit :

- De ne pas y répondre
- De répondre au seul candidat concerné si celle-ci porte sur des données confidentielles propres au candidat
- De communiquer à la réponse apportée de manière ouverte, à travers une publication sur le site internet de la FFHandball (éventuellement en renvoyant vers un drive contenant des documents partagés).

2.4 Echéancier de la consultation

L'échéancier suivant précise, à titre indicatif, les principales étapes de la consultation :

ETAPES	ECHEANCES
1. Lancement de la consultation	29 avril 2024
2. Date et horaire limites de remise des dossiers de réponse	29 mai 2024 à 17h00
3. Analyse des dossiers des candidats et auditions (le cas échéant)	Du 29 mai au 2 juillet 2024
4. Décision de sélection du prestataire	A partir du 10 juillet 2024

Article 3 – Remise des dossiers de réponse

3.1 Contenu et forme du dossier de réponse

Le dossier de réponse doit être produit uniquement en format numérique et comporter deux sous-dossiers dans lesquels doivent être insérées les pièces suivantes :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047
94046 CRÉTEIL Cedex

T. +33 (0)1 56 70 72 72
ffhandball@ffhandball.net

www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

a) Un premier sous-dossier comportant les pièces administratives suivantes (format pdf) et dénommé « PIECES ADMINISTRATIVES » :

- Une lettre de candidature signée par toute personne habilitée à engager le candidat et mentionnant les informations suivantes :
 - Nom ou raison sociale du candidat
 - Forme juridique du candidat (autoentrepreneur, indépendant, société...)
 - Siège social
 - Coordonnées téléphoniques et adresse mail d'un contact dédié à la consultation
 - Nom et fonction du représentant légal (le cas échéant)
- Un extrait de kbis de moins de 3 mois (si applicable ou un document équivalent pour les entreprises domiciliées hors de France)
- Un document :
 - Précisant les effectifs et ressources humaines du candidat
 - Présentant les résultats financiers (bilans certifiés sur les 3 dernières années)
 - Indiquant les coordonnées bancaires (RIB ou équivalent pour les entreprises domiciliées hors de France)
- Le présent dossier de consultation paraphé sur chaque page, daté et signé par le représentant légal du candidat sur la dernière page (manifestant ainsi son acceptation sans réserve des conditions de cette consultation).

b) Un second sous-dossier comportant les pièces suivantes et intitulé « PRESENTATION TECHNIQUE ET FINANCIERE DE L'OFFRE » :

- Description des prestations et livrables attendus pour répondre aux besoins exprimés dans le Cahier des charges
- Planning d'exécution des prestations (micro)
- Bordereau de prix unitaire et budget global selon le détail figurant dans le Cahier des charges

L'offre présentée doit répondre aux conditions exposées dans le Cahier des charges (livrables – propriété intellectuelle).

3.2 Modalités de remise du dossier de réponse

Le dossier de réponse complet doit être envoyé à l'adresse : g.momal@ffhandball.net avec pour objet :

« Réponse à la consultation – Production Audiovisuelle »

Il incombe au candidat de s'assurer, par tous moyens susceptibles d'en faire la preuve, de la bonne réception de l'entier dossier par la FFHandball. A défaut, l'irrecevabilité de son dossier pourra lui être opposé par la FFHandball.

Article 4 – Négociation

La FFHandball aura à son libre choix la possibilité de :

- Mener des entretiens avec un ou plusieurs candidats potentiels avant la date de remise des offres ;
- Négocier avec tout ou partie des candidats, sur la base des offres initiales, tant sur les caractéristiques techniques de l'offre que sur les aspects financiers ;
- Choisir le prestataire sur la base des offres initiales sans aucune négociation ;
- Solliciter des précisions sur les offres déposées y compris sur les conditions financières proposées.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhandball@ffhandball.net | www.ffhandball.fr
94046 CRÉTEIL Cedex

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

Article 5 – Entretien et/ou audition

La FFHandball se réserve le droit de mener des entretiens avec les candidats ayant répondu à la présente consultation et dont l'offre est déclarée recevable. Dans ce cas, les candidats recevront une convocation par courrier électronique et il leur appartiendra de prendre leurs dispositions dans ce sens.

Article 6 – Informations complémentaires

La FFHandball pourra demander à un ou plusieurs candidats des renseignements complémentaires sur leur dossier de réponse pour lui permettre d'analyser la recevabilité des candidatures et/ou d'examiner les offres remises par les candidats dont la candidature est recevable.

Article 7 – Choix du prestataire

7.1 Analyse des candidatures

Tout dossier incomplet entraînera l'élimination de la candidature. Toutefois, la FFHandball se réserve le droit de solliciter du candidat concerné pour qu'il transmette le document manquant dans le délai que la FFHandball lui aura fixé. Les candidatures dont les dossiers demeurent incomplets après ce délai seront éliminées.

7.2 Analyse des offres

La FFHandball choisira librement l'offre la plus avantageuse techniquement et économiquement pour répondre à ses besoins.

Pour ce faire, les propositions des candidats seront analysées selon une grille d'évaluation basée sur les critères suivants :

- **L'appréciation générale** : Compréhension des enjeux, réactivité du candidat (motivation à répondre au besoin), lisibilité et qualité de la proposition : **30%**
- **Respect du planning d'exécution (macro)** : **30%**
- **Conditions tarifaires des prestations** : **40%**

7.3 Notification du choix et documents contractuels

Le choix du prestataire retenu pourra être notifié par courrier électronique.

Suite au choix du prestataire, ce dernier et la FFHandball concluront un contrat de prestations de service pour une durée précisée à l'article 8 ci-dessous, reprenant :

- Les termes et conditions de la présente consultation ;
- Les termes et conditions de la proposition formulée par le candidat dans sa réponse ;
- Les échanges ultérieurs, le cas échéant, entre le candidat et la FFHandball.

Article 8 – Durée de validité des offres et durée du contrat

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres stipulées aux présentes.

Un contrat de prestations de service sera conclu avec le prestataire sélectionné. Ce contrat entrera en vigueur à compter de sa date de signature pour les durées suivantes :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047
94046 CRÉTEIL Cedex

T. +33 (0)1 56 70 72 72
ffhandball@ffhandball.net

www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

- **Production audiovisuelle** : selon le planning d'exécution détaillé convenu avec la FFHandball sur la période courant du **1er août 2024 jusqu'à la fin de la saison sportive 2026-2027**

Le prestataire s'engage à maintenir son offre pendant toute la durée du contrat, y compris les conditions financières.

Article 9 – Frais de participation

Chaque candidat prend à sa charge tous les frais engendrés par sa participation à la présente consultation, y compris ceux engendrés par un entretien et/ou une audition dans les conditions de l'article 5 ci-dessus. Il ne pourra en aucun cas en demander le remboursement de la FFHandball et ce, quand bien même sa candidature ne serait pas retenue.

Article 10 – Sous-traitance

Le candidat retenu ne pourra pas sous-traiter l'exécution de ses prestations à un tiers de son choix, sous réserve d'en avoir préalablement informé par écrit la FFHandball en précisant l'identité de ce sous-traitant.

En cas de sous-traitance, le candidat retenu se porte garant du respect par le sous-traitant des conditions d'exécution des prestations et de tout engagement pris à l'égard de la FFHandball.

Article 11 – Force majeure

En cas de survenance d'un cas de force majeure, tel que sans que cette liste soit exhaustive, une catastrophe naturelle, un attentat, une menace terroriste, une mesure administrative d'interdiction, une grève ou encore une épidémie, rendant impossible l'exécution des prestations, le prestataire sélectionné n'engagera pas sa responsabilité et aucune somme ne sera due par la FFHandball au titre de la non-réalisation des prestations

Dans le cas où l'économie du contrat à conclure devrait être fortement modifiée, pour quelque cause qui empêcherait l'une des parties d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles, il est convenu que les parties se rapprocheront aux fins de négocier et de convenir, le cas échéant, d'un dispositif propre à rééquilibrer le contrat.

Article 12 – Loi applicable et compétence juridictionnelle

La présente consultation est soumise au droit matériel français. A défaut d'un règlement amiable, tout litige résultant de cette consultation relève de la compétence des juridictions françaises et plus précisément celles du ressort du siège social de la FFHandball.



FFHANDBALL

PARTIE 2 : CAHIER DES CHARGES

1. ENJEUX

La FFHandball souhaite être accompagnée par un ou plusieurs prestataires de production audiovisuelle dans la production et diffusion des matchs de ses compétitions.

Pour chaque besoin exprimé ci-dessous, il est attendu une proposition tarifaire pour la FFHandball.

2. BESOINS

Dispositions communes aux lots :

Chaque candidat doit présenter une offre qui reprend l'ensemble des prestations susvisé accompagné d'un bordereau de prix unitaire incluant tous les frais engendrés par l'exécution de ces prestations. La FFHandball et/ou chaque Entité contrôlée pourra commander chaque prestation aux conditions tarifaires présentées dans l'offre et en s'appuyant sur le planning d'exécution présenté ci-dessous. La présente consultation ne comporte pas d'engagement de volume incombant à la FFHandball.

La FFHandball est à l'écoute de suggestions ou idées non précisées dans ce document qui seraient bénéfiques pour la production des différents lots.

Sur bon de commande de la FFHandball, le prestataire doit être en mesure de lui fournir les prestations et livrables correspondants pour chaque lot comme suit :

LOT 1 : Compétitions Ligue Féminine de Handball

➤ Prestation :

Le prestataire produira 2 matchs par journée de championnat pendant 3 saisons à partir de la saison 2024/2025 jusqu'à la saison 2026/2027. Chaque saison comprend entre 20 et 26 journées de championnat.

➤ Captation, diffusion en direct et post-production :

Le prestataire captera la compétition via une couverture complète et de qualité. Il s'engage à produire le signal international du match (avec son d'ambiance et commentaires) et s'engage à le mettre à disposition de la FFHandball sur le site de compétition ou sur satellite. Le flux de la rencontre sera partagé et diffusé en direct sur l'OTT de la FFHandball et potentiellement sur d'autres chaînes linéaires ou OTT.

Le prestataire devra assurer le montage des images et le mix audio.

En utilisant l'habillage TV mis à disposition de la FFHandball, il devra garantir l'incrustation en continu du score et du décompte du temps de jeu, la présentation de la composition des équipes et arbitres. Il devra afficher les logos des 2 clubs et de HandballTV en début de chaque match, mi-temps et fin de match.

Le prestataire devra assurer le service de transmission en direct, l'insertion des commentaires en direct et la production de contenu additionnel (interviews, résumés & belles actions) à livrer à la fin de chaque match.

Le prestataire devra livrer le contenu attendu dans les formats requis.

Le prestataire devra produire les médias nécessaires à la diffusion des graphiques et animations et devra réaliser les tests techniques avant-match liées à la bonne diffusion sur l'OTT de la FFHandball.

➤ Production :

Le prestataire fournira le personnel technique et les moyens techniques inhérents aux frais de production. Les moyens techniques attendus sont :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047
94046 CRÉTEIL Cedex

T. +33 (0)1 56 70 72 72
ffhandball@ffhandball.net

www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

- Régie
- Utilisation de 3 caméras minimum (longues et courtes focales)
- Utilisation d'un dispositif de son d'ambiance et présence d'une perche-son pour accompagner la caméra portable
- Système de ralenti
- Transmission
- Ordre terrain
- Ordre technique SIP
- Système de scoring + Liaison table de marque
- Système de titrage animé
- Enregistrement
- Véhicules
- Poste commentateur pour 2 personnes avec des casques commentateurs et un circuit séparé entre le car et le post com; 2 moniteurs alimenté avec le programme; Table et chaise post-com
- Audio : assurer un mix du programme avec les commentaires et la VI
- Position ITW (1 micro HF PTT avec oreillette HF, 1 micro-main filaire et oreillette filaire, 1 light panel)
- Coordination IP

➤ **Option (facultative) : Accompagnement pour assurer la bonne diffusion sur la plateforme HandballTV des 2 matchs produits et des matchs autoproduits par les clubs de LBE & D2F**

En complément de la production de 2 matchs par journée de LBE, le prestataire s'assurera de la bonne diffusion de ces matchs sur la plateforme OTT HandballTV. Il accompagnera également dans cette tâche les clubs de LBE & D2F qui autoproduisent leurs matchs à chaque journée de championnat pendant 3 saisons à partir de la saison 2024/2025 et jusqu'à la saison 2026/2027 :

- Livraison de graphiques et d'animations
Le prestataire devra livrer aux clubs les médias nécessaires à la diffusion des graphiques et animations.
- Réaliser des tests techniques avec les clubs avant les matchs
Le prestataire devra réaliser les tests techniques avant-match liés à la bonne diffusion sur la plateforme HandballTV.
- Rester disponible auprès des clubs pendant les matchs pour pallier des problèmes de retransmission
Le prestataire devra rester disponible auprès des clubs pendant les matchs pour pallier des problèmes techniques de retransmission

Précision : Les candidats ne souhaitant pas se positionner sur cette option peuvent quand même présenter une candidature et une offre pour ce lot. La FFHandball appréciera néanmoins les propositions incluant cette partie optionnelle.

➤ **Options (obligatoires) :**

Les candidats sont tenus de présenter deux options obligatoires :

- une offre financière sur ce **LOT 1** associé à un **LOT supplémentaire** composé de 150 matchs que la FFHandball peut décider d'ajouter au début d'une saison sportive avec une exécution sur la durée du Contrat restant à courir ;

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047
94046 CRÉTEIL Cedex

T. +33 (0)1 56 70 72 72
ffhandball@ffhandball.net

www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

- une offre financière sur ce **LOT 1** associé à un **LOT supplémentaire** composé de 240 matchs que la FFHandball peut décider d'ajouter au début d'une saison sportive avec une exécution sur la durée du Contrat restant à courir.

LOT 2 : Finale(s) Coupe de France

➤ Prestation :

Le prestataire produira 1 ou 2 journées de finales de Coupe de France pendant 3 saisons à partir de la saison 2024/2025 jusqu'à la saison 2026/2027. La prestation comprend l'ensemble des finales disputées dans la journée.

➤ Captation, diffusion en direct et post-production :

Le prestataire captera la compétition via une couverture complète et de qualité. Il s'engage à produire le signal international du match (avec son d'ambiance et commentaires) et s'engage à le mettre à disposition de la FFHandball sur le site de compétition ou sur satellite. Le flux des rencontres sera partagé et diffusé en direct sur l'OTT de la FFHandball ainsi que sur une ou plusieurs chaînes linéaires ou OTT pour chaque Finale Nationale.

Le prestataire devra assurer le montage des images et le mix audio.

En utilisant l'habillage TV mis à disposition de la FFHandball, il devra garantir l'incrustation en continu du score et du décompte du temps de jeu, la présentation de la composition des équipes et arbitres. Il devra afficher les logos des 2 clubs et de HandballTV en début de chaque match, mi-temps et fin de match.

Le prestataire devra assurer le service de transmission en direct, l'insertion des commentaires en direct et la production de contenu additionnel à livrer à la fin de chaque match. Le prestataire devra livrer le contenu attendu dans les formats requis.

Le prestataire devra produire les médias nécessaires à la diffusion des graphiques et animations et devra réaliser les tests techniques avant-match liées à la bonne diffusion sur l'OTT de la FFHandball ainsi que sur une ou plusieurs chaînes linéaires ou OTT pour chaque Finale Nationale.

➤ Production :

Le choix du réalisateur des matchs est du ressort de la FFHandball et n'est pas à fournir par le prestataire. Le prestataire fournira le personnel technique et les moyens techniques inhérents aux frais de production. Les moyens techniques attendus sont :

❖ Vidéo

- Nombre de camera et type d'optique :
5 caméras (3 caméras pour captation du match + 1 Caméra pour ITW et scenes en tribunes + 1 caméra avec utilisation à définir)
Système Ralenti : (LSM XT2 ou equivalent)
1 Mélangeur HD (3M/Es – 4Rams – 1 Aux ou équivalent)
Graphiste : integration et operation de l'habillage Coupe de France
Interface table de marque
Norme : HD SDI 1080/50i

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047
94046 CRÉTEIL Cedex

T. +33 (0)1 56 70 72 72
ffhandball@ffhandball.net

www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

❖ Audio

• Un post com

Poste commentateur pour 2 personnes avec des casques commentateurs HMD25 ou équivalent et un circuit séparé entre le car et le post com et que les deux commentateurs puissent avoir un circuit interne pour pouvoir se parler hors antenne. + back-up

3 moniteurs

- 2 moniteurs 17" minimum alimenté avec le programme
- 1 moniteur 17" minimum alimenté avec les statistiques du match

Table et 2 chaises post-com

• Position ITW

1 micro HF PTT avec oreillette HF

Prévoir des antennes HF + back up

2 micros main filaire et oreillette filaire

Un light panel

PS : Les ITW et plateau enregistré en avant match sont faites avec une caméra du dispositif jeu

Prévoir deux IFB (1 pour JF) et 1 pour invité (pour dissocier écoutes et ordres).

❖ Autres

Perche temps morts : 1 perche avec micro canon

Ambiance : prévoir dispositif son pour capter l'ambiance terrain

Micro arbitres : prévoir 2 micros HF pour les arbitres + support. Il faudra équiper et déséquiper les arbitres.

Prévoir les micros arbitres au post commentateur + chef d'édition + recorder en serveur ralenti + signaux de transmission

Assurer un mix du programme avec les commentaires et la VI.

Répartition audio souhaitée

Pistes 1 et 2 : PGM (mix : Commentaire + VI + ITW+ perche temps mort)

Pistes 3 et 4 : VI avec les ITW + perche temps mort

Intercom

Prévoir un circuit entre le post com et la chef d'édition

Prévoir un circuit avec le post com et le car

Prévoir un circuit entre le JHF et la chef d'édition

❖ Transmission

Si les salles ont une box internet dédiée à la captation TV de 10 Mbit, avoir les équipements pour transmettre un flux SRT ou RTMP

Si l'option A n'est pas possible parabole satellite pour mettre à disposition le signal. Sinon étudier la possibilité de mettre une station satellite

Pour option A et B, il faut un encodage broadcast : Mpeg 4 – 4.2.0

Pour chaque Finale Nationale, production d'un signal international + un signal privatif pour HandballTV

❖ Livrables

Par clés USB (5 clés au total, 2 pour répartition équipes, 1 pour arbitres et 2 pour FFHandball) :

-Les pistes enregistrées des interventions arbitres

-HandballTV : highlights, résumé, interviews séparées (avant, mi-temps, après), plan large sans commentaires, dirty avec commentaires (ensemble du match)

Et par signaux sur Disque Dur pour sauvegarde

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047
94046 CRÉTEIL Cedex

T. +33 (0)1 56 70 72 72
ffhandball@ffhandball.net

www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

➤ **Option (obligatoire) : Animation Ecran géant**

Le prestataire sera en charge de la production du flux dédié à l'animation sur l'écran géant de la salle. Il fournira le personnel technique et les moyens techniques inhérents aux frais de production. Les moyens techniques attendus pour la partie animation écran géant sont :

- o Moyens techniques
 - 1 Car régie OB2
 - 2 Caméras légères HF
 - 1 Caméra longue focale
 - 2 Liaison HF Sweet
 - 1 Pannel d'ordre Toper
 - 2 Body HF caméras
- o Option Ralenti
 - 1 Green cast Ralenti
 - 1 Opérateur ralenti
- o Option Complément Son
 - 1 Assistant son terrain
 - 2 micros HF + PTT
 - 2 Oreillettes HF
 - Kit Bolero 5 Bodys HF
- o Coordination pour redescendre les flux aux écrans de la salle (TV+Cube)
Nodal

Précision : La partie animation écran géant est à présenter distinctement du reste du lot dans le cadre d'une option obligatoire pour laquelle la FFHandball se réserve le droit de lever l'option ou pas.

➤ **Option (obligatoire) :**

Les candidats sont tenus de présenter deux options obligatoires :

- une offre financière sur ce **LOT 2** associé à un **LOT supplémentaire** composé de de 150 matchs que la FFHandball peut décider d'ajouter au début d'une saison sportive avec une exécution sur la durée du Contrat restant à courir ;
- une offre financière sur ce **LOT 2** associé à un **LOT supplémentaire** composé de 240 matchs que la FFHandball peut décider d'ajouter au début d'une saison sportive avec une exécution sur la durée du Contrat restant à courir.

LOT 3 : Autres compétitions FFHandball (Beach Handball, EDF Jeunes, ParaHand....)

➤ **Prestation :**

Le prestataire produira les matchs de différentes compétitions FFHandball tout au long de l'année. Le nombre de matchs concernés chaque année et les dates seront définis ultérieurement par la FFHandball. Le lot prendra effet pendant 3 saisons à partir de la saison 2024/2025 et jusqu'à la saison 2026/2027.

➤ **Captation, diffusion en direct et post-production :**

Le prestataire captera la compétition via une couverture complète et de qualité. Il s'engage à produire le signal international du match (avec son d'ambiance et commentaires) et s'engage à le mettre à disposition

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047
94046 CRÉTEIL Cedex

T. +33 (0)1 56 70 72 72
ffhandball@ffhandball.net

www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

de la FFHandball sur le site de compétition ou sur satellite. Le flux de la rencontre sera partagé et diffusé en direct sur l'OTT de la FFHandball et potentiellement sur d'autres chaînes linéaires ou OTT.

Le prestataire devra assurer le montage des images et le mix audio.

En utilisant l'habillage TV mis à disposition de la FFHandball, il devra garantir l'incrustation en continu du score et du décompte du temps de jeu, la présentation de la composition des équipes et arbitres. Il devra afficher les logos des 2 clubs et de HandballTV en début de chaque match, mi-temps et fin de match.

Le prestataire devra assurer le service de transmission en direct, l'insertion des commentaires en direct et la production de contenu additionnel (interviews, résumés & belles actions) à livrer à la fin de chaque match. Le prestataire devra livrer le contenu attendu dans les formats requis.

Le prestataire devra produire les médias nécessaires à la diffusion des graphiques et animations et devra réaliser les tests techniques avant-match liées à la bonne diffusion sur l'OTT de la FFHandball.

➤ Production

Le prestataire fournira le personnel technique et les moyens techniques inhérents aux frais de production. Les moyens techniques attendus sont :

- Régie
- 2 caméras minimum
- Système de ralenti
- Transmission
- Ordre terrain
- Ordre technique SIP
- Système de scoring + Liaison table de marque
- Système de titrage animé
- Enregistrement
- Véhicules
- Poste commentateur pour 1 personne avec casque commentateur et un circuit séparé entre le car et le poste com; 1 moniteur alimenté avec le programme; Table et chaise post com.
- Audio : assurer un mix du programme avec les commentaires et la VI
- Coordination IP

➤ Option (facultative) : 'Accompagnement pour assurer la bonne diffusion des matchs sur la plateforme HandballTV

En complément de la production de ces matchs, le prestataire fournira un accompagnement pour la bonne diffusion des matchs sur la plateforme OTT HandballTV

- ❖ Livraison de graphiques et d'animations

Le prestataire devra livrer les médias nécessaires à la diffusion des graphiques et animations.

- ❖ Réaliser des tests techniques avant les matchs

Le prestataire devra réaliser les tests techniques avant-match liés à la bonne diffusion sur la plateforme HandballTV.

- ❖ Rester disponible pendant les matchs pour en assurer la bonne diffusion

Le prestataire devra rester disponible pendant les matchs pour pallier des problèmes techniques de retransmission.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047
94046 CRÉTEIL Cedex

T. +33 (0)1 56 70 72 72
ffhandball@ffhandball.net

www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

Précision : Les candidats ne souhaitant pas se positionner sur cette option peuvent quand même présenter une candidature et une offre pour ce lot. La FFHandball appréciera néanmoins les propositions incluant cette partie optionnelle.

➤ Option (obligatoire) :

Les candidats sont tenus de présenter deux options obligatoires :

- une offre financière sur ce **LOT 3** associé à un **LOT supplémentaire** composé de de 150 matchs que la FFHandball peut décider d'ajouter au début d'une saison sportive avec une exécution sur la durée du Contrat restant à courir ;
- une offre financière sur ce **LOT 3** associé à un **LOT supplémentaire** composé de 240 matchs que la FFHandball peut décider d'ajouter au début d'une saison sportive avec une exécution sur la durée du Contrat restant à courir.

3. CESSION DE DROITS

Pour l'ensemble des lots, toute production d'image réalisée par le prestataire sélectionnée sera cédée en pleine propriété, à titre exclusif, à la FFHandball dans les conditions des présentes :

Le prestataire sélectionné cèdera, sans restriction, ni réserve, à titre exclusif à la FFHandball, les droits de propriété corporelle et incorporelle de nature patrimoniale attachés aux images produites en exécution des prestations et notamment les droits de fixation, de reproduction, d'adaptation, de représentation dans leur forme originale ou adaptée et plus généralement l'ensemble des droits d'exploitation desdites images produites.

La cession est consentie pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur attachée aux créations. Elle couvre tous les supports de diffusion et de communication internes et externes à la FFHandball, existant à date ou à venir, quel que soit leur forme, aux fins de :

- Toute utilisation/exploitation dans le cadre des événements organisés par la FFHandball ;
- Toute utilisation/exploitation dans un but commercial pour la FFHandball ;
- Toute utilisation/exploitation dans un but non commercial pour les structures affiliées à la FFHandball.

La cession des droits de propriété corporelle et incorporelle énumérée dans le cadre des présentes interviendra au fur et à mesure de la réalisation des productions.

Durant toute la période de cessions des droits, le prestataire sélectionné garantira à la FFHandball la jouissance paisible de l'ensemble des droits cédés dans le cadre des présentes et permettant l'exploitation des images. Elle garantit en conséquence la FFHandball contre toute réclamation et tout recours ou action qui pourraient être intentés par tous tiers à son encontre à l'occasion de l'exploitation des images. Le prestataire s'engagera également à prendre toutes mesures nécessaires pour que les droits ainsi cédés ne soient pas contestés par un tiers ayant participé à la production des images.

Les termes et conditions de la présente cession seront détaillés dans le contrat de prestation de service conclu entre la FFHandball et le prestataire sélectionné.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047
94046 CRÉTEIL Cedex

T. +33 (0)1 56 70 72 72
ffhandball@ffhandball.net

www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

4. PLANNING D'EXECUTION (MACRO)

- Lot 1 (Compétitions Ligue féminine de Handball) : premières productions lors de la 1ère journée de Ligue Butagaz Energie 2024-2025 puis deux matchs par journée de Ligue Butagaz Énergie jusqu'à la fin de saison 2026-2027. Le championnat de Ligue Butagaz Energie commence fin août-début septembre et se termine fin mai-début juin.
- Lot 2 (Finales Coupe de France) : une ou deux journées de finales pendant 3 saisons (2025/2026/2027). Les finales ont lieu entre avril et juin.
- Lot 3 (Autres compétitions FFHandball) : première production pendant le début de la saison 2024-2025 à définir ultérieurement par la FFHandball. Les compétitions FFHandball s'étalonnent tout le long de l'année

5. CONTACTS

Ghislain Momal

Responsable HandballTV

Email : g.momal@ffhandball.net

Cédric Pouthier

Directeur marketing

Email : c.pouthier@ffhandball.net

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047
94046 CRÉTEIL Cedex

T. +33 (0)1 56 70 72 72
ffhandball@ffhandball.net

www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z